



Communauté de Communes de  
*Sézanne Sud-Ouest Marnais*

## Conseil Communautaire du 11 septembre 2017

(Extrait du registre des délibérations)

L'an 2017, le 11 Septembre à 19:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sézanne – Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle du Prétoire de Sézanne, sous la présidence de Monsieur AMON Gérard, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 05/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes, le 05/09/2017.

**Présents** : M. AMON Gérard, M. ANCELIN Pierre, M. AUTREAU James, M. BASSON Alain, M. BATONNET Jean-Luc, M. BAUDRILLARD James, Mme BEDEL Alexandra, (M. BENOIST Jean-Louis), Mme BERTHIER Danielle, M. BIROST Moïse, M. BONNIVARD Dominique, M. CACCIA Jean-Paul, M. CADET Jean-Pierre, Mme CARTON Dany, M. CASSIER Jean-Pierre, M. CHOCHOIS Patrick, Mme COULON Annie, M. DEBAIRE Gilles, M. DEGOIS Guy, M. DORBAIS Michel, M. DOUINE Michel, M. DUBOIS Daniel, Mme DURAND Huguette, M. ESPINASSE Frédéric, Mme GEERAERTS Marie-France, M. GERLOT Jean-François, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GOUILLY Guy, M. GUICHARD Maurice, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, Mme JACQUOT PREAUX Nelly, M. KARSENTY Romain, M. LAHAYE José, Mme LAMBLIN Denise, Mme LASSEAU Annick, M. LAURENT Cyril, M. LEBEGUE Philippe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEMAIRE Camille, Mme LEPONT Catherine, M. LEROY Jean-Louis, Mme LEVERT Marie, M. LIEGEOIS Michel, Mme MAYEUX Valérie, M. MEDRANO Jean-Claude, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, Mme NOEL Line, M. PERRIN François, Mme PICHON Martine, M. PIERRAT Patrick, M. PODOLEC Pascal, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. QUINCHE Jean-François, M. RAMBAUD Jacques-Henri, M. ROLLET Guillaume, Mme ROUSSEAU Jocelyne, Mme ROUSSEAU Sandrine, M. ROYER Alain, M. SAUVAT Jean-Pierre, M. SEGUIN Jean-Baptiste, M. THUILLIER Jean-François, M. TONIUTTI Yves, Mme TOUCHAIS YANCA Jacqueline, M. VANRYSEL Jean-Marie, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre, M. VINOT Jean-Paul, Mme WELTER Karine

**Suppléants** : M. CHOCHOIS Patrick (de M. CHAMPION Bernard), M. DEBAIRE Gilles (de M. DUPONT Thierry), Mme DURAND Huguette (de Mme DENIS Lysiane), Mme JACQUOT PREAUX Nelly (de M. PARIS Emile), Mme PICHON Martine (de M. FERRAND Thierry), M. ROLLET Guillaume (de M. COLLIGNON Jean-Michel)

**Excusés ayant donné procuration** : Mme LECOUTURIER Marité à M. HEWAK Sacha, M. ORCIN Frédéric à M. ESPINASSE Frédéric, M. VALENTIN Patrice à M. BATONNET Jean-Luc

**Excusés** : M. AGRAPART Jean, M. BIDAULT Pascal, M. CHAMPION Bernard, M. COLLIGNON Jean-Michel, M. CURFS François, Mme DENIS Lysiane, Mme DESROCHES Anne-Marie, M. DUPONT Thierry, M. FERRAND Thierry, M. PARIS Emile

**Absents** : Mme BASSELIER Marie-France, M. CHARPENTIER Etienne, Mme DOUCET CAROLE, Mme DUPONT Marie-Claude, M. LE CORRE Jean-Pierre, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. LEMAIRE Patrice, M. MAURY Noël, M. PELIGRI Michel, M. PETIT Christophe, M. RIBEIRO Antonio

A été nommé secrétaire : M. LAURENT Cyril

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
89	71	74

Après appel des délégués, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et Monsieur Cyril LAURENT, Vice-président est élu secrétaire.

### Approbation du procès-verbal

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du dernier conseil communautaire et demande à l'assemblée de l'approuver.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0

## Décisions du Bureau Communautaire

Conformément à la délibération n° D2017-0007 du Conseil de Communauté du 7 janvier 2017 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

N° de la délibération	Objet de la délibération prise par le Bureau Communautaire	Date de la décision
N° BC2017-0013	<p data-bbox="347 595 1249 678"><b>Groupement de commandes " déchetteries " - prestation de service pour l'enlèvement et le transport des déchets des déchetteries - signature d'un marché</b></p> <p data-bbox="320 712 1249 887">Considérant que, par jugement du 4 mai 2017 notifié à la Communauté de Communes le 5 mai 2017, le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a résilié, avec effet immédiat, le marché signé entre la Communauté de Communes et la société ECT Collecte, portant prestation de service pour l'enlèvement et le transport des déchets des 6 déchetteries du groupement de commandes (hors déchets verts et DDS),</p> <p data-bbox="320 920 1249 976">Considérant que l'échéance de ce marché était initialement fixée au 31 décembre 2017,</p> <p data-bbox="320 1010 1249 1155">Considérant que, pour assurer la continuité du service et permettre d'organiser une consultation en vue de l'établissement d'un nouveau marché, le Président, par décision n° 2017-06-01 du 15 mai 2017 dûment visée par le contrôle de légalité, a signé avec la société ECT Collecte un marché de prestation de service pour la période du 9 mai au 30 juin 2017,</p> <p data-bbox="320 1189 1249 1312">Considérant que la Communauté de Communes a lancé le 30 mai 2017 une consultation en procédure adaptée en vue de l'attribution d'un marché de prestation de service pour l'enlèvement et le transport des déchets des déchetteries, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017,</p> <p data-bbox="320 1346 1249 1368">Considérant que trois entreprises ont répondu dans les délais à cette consultation,</p> <p data-bbox="320 1402 1249 1458">Considérant que, après analyse des offres, la société Suez s'est avérée la mieux-disante,</p> <p data-bbox="320 1491 1249 1637">le Bureau Communautaire, décide de signer avec la société Suez un marché de prestation de service pour l'enlèvement et le transport des déchets des déchetteries du groupement de commandes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017, selon les montants figurant au BPU (bordereau des prix unitaires) annexé à la présente décision.</p>	26/06/2017

<p>N° BC2017-0014</p>	<p><b>BC2017_014 – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage dans le cadre de la prise de compétence « Eau potable » et « Assainissement » - Demande de subvention</b></p> <p>Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais et de la prise des compétences liées à l’ « Assainissement » et à l’ « Eau potable », une consultation a été lancée afin de retenir un assistant au maître d’ouvrage qui aura pour mission d’accompagner les élus et les services dans les choix techniques et financiers des différents modes de gestion possibles.</p> <p>Cette étude de gouvernance, estimée à 50 000 € TTC, peut bénéficier d’une subvention de l’Agence de l’Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.</p> <p>Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré sollicite l’octroi d’une subvention, auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie, à hauteur de 80% du montant des études,</p>	<p>26/06/2017</p>
<p>N° BC2017-0015</p>	<p><b>Mise en place d’un débitmètre en entrée de station de traitement des eaux usées à Anglure – Demande de subvention</b></p> <p>La Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais (CCSSOM) envisage la mise en place d’un débitmètre au niveau de l’entrée de la station de traitement des eaux usées d’Anglure. Ces travaux permettront de quantifier la charge entrante dans la station et d’évaluer les quantités d’eaux parasites qui viennent perturber le fonctionnement du traitement.</p> <p>Les travaux consistent en la fourniture, la pose et le réglage de dispositifs électromagnétiques. Ils sont estimés à 8 736,00 € TTC et peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l’Agence de l’Eau Seine Normandie.</p> <p>Le Bureau Communautaire, autorise la mise en place d’un débit mètre au niveau de l’entrée de la station de traitement des eaux usées d’Anglure et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l’AESN.</p>	<p>26/06/2017</p>
<p>N° BC2017-0016</p>	<p><b>Création de Postes</b></p> <p>Pour faire suite à 2 départs à la retraite et à l’ouverture d’une classe en élémentaire de Conflans sur Seine, le Bureau Communautaire approuve la création des postes suivants :</p> <p>Adjoint d’animation de 18,51/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d’animation de 11.42/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d’animation de 12.47/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d’animation de 16.01/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d’animation de 25.74/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d’animation de 3.89/35<sup>ème</sup></p>	<p>04/09/2017</p>

	<p>A l'issue de l'avis de la CAP, il sera proposé la suppression des postes suivants</p> <p>Adjoint d'animation de 14,31/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d'animation de 6.5/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d'animation de 8.93/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d'animation de 11.29/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint d'animation de 4.42/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint technique de 23.21/35<sup>ème</sup></p> <p>Adjoint technique de 35/35<sup>ème</sup></p>	
N° BC2017-0017	<p><b>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la prise de compétence « Eau potable » et « Assainissement » - Demande de subvention</b></p> <p>Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais et de la prise des compétences liées à l' « Assainissement » et à l' « Eau potable », une consultation a été lancée afin de retenir un assistant au maître d'ouvrage qui aura pour mission d'accompagner les élus et les services dans les choix techniques et financiers des différents modes de gestion possibles.</p> <p>Après analyse, l'offre du bureau d'études JEAN-RAPHAEL BERT CONSULTANT SARL est mieux disante pour un montant de 106 575,00 € HT soit 127 890,00 € HT. Cette étude de gouvernance peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.</p> <p>Le Bureau Communautaire retient l'entreprise la mieux disante et approuve le marché ainsi que le dépôt auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie du dossier de demande de subvention.</p>	04/09/2017
N° BC2017-0018	<p><b>Composition de la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes « Ordures Ménagères et tri »</b></p> <p>Le Conseil Communautaire a délibéré le 26 juin dernier pour constituer un groupement de commandes en vue du renouvellement de l'ensemble des marchés relatifs aux déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, tri sélectif, déchetteries) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>Ce groupement comprend la CCSSOM et la CC de la Brie Champenoise (CCBC), dont le conseil communautaire a également délibéré sur ce point.</p> <p>Il convient de désigner une CAO (commission d'appel d'offres) qui siègera pour le groupement de commandes.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 1414-3 du Code général des</p>	04/09/2017

	<p>collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres d'un groupement de commandes est constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement</p> <p>Le Bureau Communautaire désigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Michel Liégeois, vice-président chargé des déchets, et membre titulaire de la CAO de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, comme membre titulaire à la CAO du groupement de commandes.</li> <li>- Jean Louis Leroy, 1<sup>er</sup> vice-président, comme suppléant.</li> <li>- Patrice Valentin, Président de l'ex SIMVU, comme membre consultatif</li> </ul>	
<p>N° BC2017-0019</p>	<p><b>Prescription d'une procédure de déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU de la commune d'Esternay</b></p> <p>La Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais est compétente en matière de gestion et de traitement des Eaux Usées. Dans ce cadre, la station d'épuration de la commune d'Esternay doit nécessairement être mise en conformité au regard des obligations en matière de traitement et de gestion des effluents.</p> <p>Les travaux envisagés vont conduire à la réalisation d'une nouvelle unité de traitement, qui dans une logique de rationalisation des travaux, de fonctionnalité et d'économie d'échelle, doit s'implanter en continuité immédiate de l'emprise de l'actuelle station.</p> <p>Toutefois les terrains adjacents à l'actuelle station ont fait l'objet, lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Esternay, d'un classement au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme relatif au classement en Espaces boisés classés. Ce classement ne permet pas en l'état la réalisation de cet équipement et il convient donc d'adapter le PLU en vigueur afin de permettre l'implantation de cet équipement. Toutefois cette modification ne peut se faire que dans le cadre d'une procédure spécifique.</p> <p>La réalisation de cet équipement présente un réel intérêt en matière de réduction des pollutions et de préservation des milieux aquatiques et permet donc d'envisager la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration de Projet tel que le prévoit le Code de l'Urbanisme, permettant au terme de cette procédure une mise en compatibilité du PLU de la commune d'Esternay.</p> <p>Les changements à apporter au PLU de la commune d'ESTERNAY concernent le réajustement des emprises identifiées en Espaces Boisés Classés afin de permettre la réalisation effective de ce projet et répondre aux enjeux d'intérêt général en matière de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</p> <p>Ces changements peuvent être effectués par délibération du conseil municipal après enquête publique dans le cadre d'une procédure de Déclaration de Projet, conformément aux dispositions de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.</p> <p>Le Bureau Communautaire autorise M. le Président à engager la procédure de Déclaration de Projet permettant à terme la modification la modification du document d'urbanisme de la commune d'Esternay.</p>	<p>04/09/2017</p>

<p>N° BC2017-0020</p>	<p><b>Projet d'aménagement d'un bureau d'information touristique à ANGLURE - Demande de subvention</b></p> <p>Dans le cadre de sa compétence obligatoire <b>promotion du tourisme</b> (art. L5214-16 et L5216-5 CGCT), il est prévu d'aménager un bureau d'information touristique à ANGLURE.</p> <p>La commune d'Anglure propose de mettre à la disposition de la CCSSOM l'ancien bureau de poste d'Anglure situé au centre du village. Des aménagements de sécurité et des petits travaux sont nécessaires. Des devis sont en cours.</p> <p>Cet aménagement pourrait bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER.</p> <p>Le bureau Communautaire approuve ce projet et autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER.</p>	<p>04/09/2017</p>

#### Décisions du Président

Conformément à la délibération n° D2017-0006 du Conseil Communautaire du 7 janvier 2017 portant délégation de pouvoir au Président, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

<b>N° de décision</b>	<b>Objet de la décision prise par le Président</b>	<b>Date de la décision</b>
<p>N°2017-06-02</p>	<p><b>Restauration scolaire dans les écoles de Sézanne – signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage</b></p> <p><i>Signature, avec la SARL MASSONNET, 15 Faubourg de Champagne, 10500 ROSNAY L'HÔPITAL, d'un contrat de prestation de service en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de cantines scolaires dans les 5 écoles publiques de Sézanne, pour un montant de 12 090,00 € HT (mission de base + option).</i></p>	<p>29/06/2017</p>
<p>N° 2017-08-01</p>	<p><b>Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café NESPRESSO</b></p> <p><i>Signature d'une convention avec l'organisme SUEZ RV France pour l'enlèvement des capsules de café en aluminium NESPRESSO usagées au sein de la déchetterie d'Esternay.</i></p>	<p>01/08/2017</p>
<p>N° 2017-08-02</p>	<p><b>Construction bâtiment Canoë Kayak à Marcilly sur Seine - Assurance Dommages-Ouvrage</b></p> <p><i>Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, signature d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage avec la Compagnie "Millennium Insurance" pour un montant de 3 830.27 euros TTC</i></p>	<p>01/08/2017</p>

N° 2017-08-03	<p><b>Construction d'un bâtiment Canoë Kayak à Marcilly sur Seine – Avenant pour revalorisation du contrat de Maîtrise d'Œuvre</b></p> <p>Signature d'un avenant au contrat de Maîtrise d'Œuvre avec ADS ARCHITECTURE dont le forfait définitif est fixé à 23 868 € H.T (soit une revalorisation de 1 168 € H.T.)  <i>Pour mémoire :</i>  Coût prévisionnel des travaux : 283 373 € HT  Coût réel des travaux : 298 359,14 € H.T</p>	01/08/2017
N° 2017-08-04	<p><b>Convention d'objectifs et de financement CAF - « Prestation de service accueil de loisirs (Alsh) – Périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs »</b></p> <p>Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (CAF), d'une convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement des aides financières pour la prestation de service "Accueil de Loisirs (ALSH) périscolaire et Aide spécifique rythmes éducatifs" pour l'année 2017.</p>	03/08/2017
N° 2017-08-05	<p><b>Convention d'objectifs et de financement CAF - « Prestation de service accueil de loisirs (Alsh) – Extrascolaire</b></p> <p>Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (CAF), d'une convention d'objectifs et de financement fixant les modalités de versement des aides financières pour la prestation de service "Accueil de Loisirs (ALSH) extrascolaire" pour l'année 2017.</p>	03/08/2017
N°2017-08-06	<p><b>Convention VNF relative à la rampe de mise à l'eau au profit du SDIS à Marcilly sur Seine</b></p> <p>Signature, avec l'établissement public administratif de l'état "Voies Navigables de France", d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017, pour la mise en place d'une rampe de mise à l'eau de 52m<sup>2</sup> soit (13mx4m) sur la commune de Marcilly sur Seine utilisée par le Service Départemental Incendie et Service (SDIS) pour un accès défense incendie.</p>	05/09/2017

**D2017-0106 – Entretien des voiries communautaires sur les territoires de l'ex-CCPC - Approbation des marchés de travaux**

M. le Président expose à l'assemblée que dans la perspective du renouvellement des couches de surface des voiries communautaires sur le territoire de l'ex CCPC, une consultation a été lancée afin de retenir des entreprises de travaux.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre de cette opération, Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de retenir les entreprises les mieux disantes, qui répondent aux prescriptions des cahiers des charges et présentent les moyens humains et matériels suffisants et des références dans des travaux équivalents, et d'approuver les marchés (tranches fermes et conditionnelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de renouvellement des couches de surfaces sur le territoire de l'ex CCPC.

**DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 (Dérasement d'accotement) : CO.REAT de Vaudoy-en-Brie (77) pour un montant de travaux de 4 730,40 € TTC,
- Lot 2 (Entretiens de voirie) : COLAS NORD EST - Agence de la Chapelle Sant Luc (10) pour un montant de travaux de :
  - Tranche ferme : 205 214,24 € TTC,
  - Tranche conditionnelle 1 : 9 016,80 € TTC,
  - Tranche conditionnelle 2 : 25 075,44 € TTC,
  - Tranche conditionnelle 3 : 7 599,48 € TTC,
  - Tranche conditionnelle 4 : 3 780,54 € TTC.

**AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux précités.

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la CCSSOM.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0

**D2017-0107 – Entretien des voiries communautaires sur les territoires de l'ex-CCPA et de l'ex-CCCS - Approbation des marchés de travaux**

M. le Président expose à l'assemblée que dans la perspective du renouvellement des couches de surface des voiries communautaires sur le territoire de l'ex CCPA et celui de l'ex CCCS, une consultation a été lancée afin de retenir des entreprises de travaux.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre de cette opération, M. Le Président propose aux Conseillers Communautaires de retenir les entreprises les mieux disantes, qui répondent aux prescriptions des cahiers des charges et présentent les moyens humains et matériels suffisants et des références dans des travaux équivalents, et d'approuver les marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de renouvellement des couches de surfaces sur le territoire de l'ex CCPA ainsi que sur celui de l'ex CCCS.

**DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :



- Lot 1 (Réparations et enduisages des voiries communautaires) : COLAS NORD EST - Agence de la Chapelle Sant Luc (10) pour un montant de travaux de 191 965,20 € TTC,
- Lot 2 (Réparations, fourniture et mise en œuvre d'enrobés coulés à froid) : COLAS NORD EST – AGENCE TRL de Heillecourt (54) pour un montant de travaux de 151 701,84 € TTC,
- Lot 3 (Rabotages de chaussée, réalisation de purges de voirie en grave bitume et mise en œuvre d'enrobés coulés à chaud) : COLAS NORD EST - Agence de la Chapelle Sant Luc (10) pour un montant de travaux de 89 935,20 € TTC.

**AUTORISE** le Président à signer les marchés de travaux précités.

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la CCSSOM.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0

#### Questions diverses

Modifications statutaires lors du prochain Conseil Communautaire.

Présentation OPAH par Benjamin de Bodin en annexe.

Monsieur Baudrillard, Maire de Saron sur Aube, et Monsieur Orcin, Maire de la Celle sous Chantemerle, convient les élus communautaires aux portes ouvertes « Découverte du Parc Eolien de la Saronde, le 21 octobre 2018. »

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance prend fin.

Le Président de la Communauté de Communes  
Sézanne – Sud-Ouest Marnais  
Gérard AMON



